



Ref : CFVU2021/21-0303

CFVU DU 18 MARS 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR L'UFR STC AUX ASSOCIATIONS ISIC RIDER ET AEGB.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 mars 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Subvention accordée à titre exceptionnel pour compenser la perte de ressources propres en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, les 2 associations (qui composent le BDE) ont participé très activement dans de nombreux dispositifs d'aide et d'entraide étudiantes et le conseil d'UFR souligne leur rôle premier dans la mise en place du tutorat.

Montant de la subvention 2000€.

Subvention approuvée par le conseil d'UFR en date du 11 février 2021.

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LA SUBVENTION DE 2000€ ACCORDÉE PAR L'UFR STC AUX ASSOCIATIONS ISIC RIDER ET AEGB.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 19/03/2021.*

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de votes pour	26
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.